

# Cercle Canin Roquebrunois

Lieu FORMATION: Route de la Bouverie. – Tél. : 06 60 46 58 56 / 06 20 58 49 55  
Adresse postale : 26 Avenue des cigalons, **83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS**  
Habilité par **Décret 2009-376**

Roquebrune, le 14 AVRIL 2011

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire ou détenteur d'un chien de première catégorie ou de deuxième catégorie.

La réglementation actuelle prévoit dans son article N° L211-14 Modifié par la loi du 20 juin 2008 art. 5, une formation des maîtres OBLIGATOIRE pour tous les chiens de catégorie 1 et 2 ainsi que pour tous les chiens mordeurs.

Cette formation devant aboutir à la délivrance d'une attestation d'Aptitude indispensable pour l'obtention du permis de détention. Ce permis devait être obtenu au plus tard le 31 décembre 2009.

Nous vous informons qu'une session de formation est prévue dans le cadre de l'application de la loi. Elle aura lieu dans votre secteur géographique le **DIMANCHE 29 MAI 2011**.

Le nombre d'inscription maximum par session étant de 40 personnes, nous vous invitons à prévoir votre participation le plus rapidement possible.

A cet effet, nous vous demandons de remplir le document joint et à nous le retourner aussitôt que possible accompagné du règlement des frais de stage d'un montant de 90,00 €

(Chèque libellé au nom de : CCR / Formation)

Ce stage dure 4h00 en salle où conformément à la loi, seront développés :

## **I. –Rappel des objectifs et des enjeux:**

- exposer le changement apporté par la loi du 20 juin 2008 susvisée;
- laisser s'exprimer les stagiaires sur ce thème et sur les raisons qui les ont motivés pour l'acquisition d'un tel chien;
- responsabiliser les propriétaires de chiens en les informant sur leurs devoirs;
- informer sur la prévention comme seule méthode pour prévenir les risques d'agression;
- présenter le milieu professionnel et associatif relatif aux chiens et à la relation entre le maître et le chien (vétérinaires, éducateurs, professionnels de la vente et de l'élevage, moniteurs de club...).

## **II. –Connaissances sur le chien et la relation entre le maître et le chien:**

- expliquer les caractéristiques du chien, prédateur carnivore vivant en groupe;
- informer sur l'origine des différents types de chiens, notamment ceux concernés par la loi du 20 juin 2008 susvisée

- présenter les principales caractéristiques du développement comportemental;
- expliquer les particularités d'une communication entre le chien et l'homme;
- expliquer les bases des mécanismes des apprentissages du chien par conditionnement et autres méthodes;
- expliquer la nécessité d'éduquer le chien par le biais de ces apprentissages pour l'harmonie de la relation entre le maître et le chien dans tous les contextes de la vie privée et publique.

### **III. –Comportements agressifs et leur prévention:**

- présenter les différentes origines des comportements agressifs (relationnelle, développementale ou médicale);
- prévenir les comportements agressifs;
- expliquer l'importance du choix du chiot;
- expliquer le comportement à tenir en cas d'agression (les interlocuteurs, la prise en charge du chien agressif).

### **IV. –Faire des démonstrations et des mises en situation d'apprentissage des bonnes pratiques:**

- la marche au pied en laisse;
- les ordres de base;
- la mise en place et la dépose de la muselière;
- les techniques spécifiques lors des rencontres avec des inconnus et/ou des congénères;
- les techniques spécifiques dans des situations de la vie urbaine, notamment la position assise devant les passages protégés, position tranquille dans un lieu public.

Des informations complémentaires concernant le lieu et l'heure du stage vous seront communiqués ultérieurement. Vous devrez impérativement vous présenter au stage avec votre pièce d'identité.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, recevez Madame, Monsieur nos plus respectueuses salutations.

Vincent PORCU/Alice L'HÔTE.